

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **6e jour d'août 2018**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

166-08-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'ordre du jour de la réunion du 6 août 2018 tel que lu et présenté;

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal du 18 juillet 2018
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 08-18
 - 5.2 - Résolution, contrat à signer pour l'acquisition du terrain de M. Jean-Guy Poulin avec la MRC des Etchemins
 - 5.3 - Résolution, embauche de l'adjointe administrative, Mme Jessica Cameron
 - 5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Carrefour Action Municipale et famille
 - 5.5 - Résolution, colloque de zone, ADMQ Beauce-Côte-Sud
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglçage) hiver 2018-2019
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Résolution, adoption du second projet no. 470-2018 amendant le règlement no. 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Résolution, adoption du second projet de règlement no. 471-2018, relatif au règlement de la RISEDE no. 01-2018 sur la prévention des incendies
 - 9.2 - Dépôt des états financiers de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins

9.3 - Résolution, demande à la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, adoption du règlement 469-2018, relatif aux usages conditionnels

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Salle d'entraînement, embauche d'une kinésiologue

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Résolution lignage de rues, octroi du contrat

13.2 - Lettre Levée d'ébullition pour le 2 août 2018

13.3 - Lettre de la MRC relativement à l'embauche de la nouvelle ressource en culture et communications

13.4 - Confirmation d'une subvention, projet réfection du chalet des loisirs et clôture du terrain de tennis

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

167-08-2018

3.1 - Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 3 juillet 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

168-08-2018

3.2 - Adoption du procès-verbal du 18 juillet 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 18 juillet 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-La directrice mentionne que le traitement des pelouses a été fait, mais qu'il reste encore du travail à faire sur les pelouses de l'édifice municipal et du parc de la Place du Village. Au cours des prochaines semaines, si la température le permet, nous ferons la semence des pelouses.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

169-08-2018

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 08-18

ATTENDU : la liste des comptes numéro 08-18 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2018* dans laquelle

figurent tous les comptes à accepter au montant de : **163,376.47\$**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **08-18** telle que présentée. Le total des comptes pour **AOÛT 2018 s'élève à: 163,376.47\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 08-18.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'**AOÛT 2018.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

170-08-2018

5.2 - Résolution, contrat à signer pour l'acquisition du terrain de M. Jean-Guy Poulin avec la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le délai pour le droit de retrait (article 1057 du Code municipal) relativement à l'immeuble qui nous a été adjugé lors de la vente du jeudi 11 mai 2017 est expiré.

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté Me Andréanne Déry, notaire pour préparer l'acte notarié pour le transfert du titre de la propriété dont la municipalité s'est portée acquéreur lors de ladite vente.

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain est située sur le lot 5 325 334 du cadastre du Québec, et mesure 464.1 mètres carrés.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille mandate Me Andréanne Déry, notaire pour préparer l'acte notarié pour le transfert du titre de la propriété dont la municipalité s'est portée acquéreur lors de ladite vente sur le lot 5 325 334 du cadastre du Québec, et mesure 464.1 mètres carrés.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE,

171-08-2018

5.3 - Résolution, embauche de l'adjointe administrative, Mme Jessica Cameron

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé par résolution du conseil municipal avec le maire et la directrice générale pour procéder au processus de sélection et d'entrevues des candidates;

CONSIDÉRANT QUE trois candidates ont été retenus lors de la première étape de sélection.

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse faite par le comité de sélection, Mme Jessica Cameron est la candidate ayant obtenu la meilleure entrevue et le meilleur test;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL, QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche, Mme Jessica Cameron, à titre d'adjointe administrative;

QUE les modalités d'embauche seront contenues dans un contrat de travail.

ADOPTÉE,

172-08-2018

5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Carrefour Action Municipale et famille

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Camille est membre actif de l'organisme Carrefour Action Municipale et famille depuis plusieurs années.

ATTENDU QUE la mission du Carrefour Action Municipale et Famille vise le mieux-être des familles au Québec.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Carrefour Action Municipale et famille pour 2018-2019, le coût de la cotisation annuelle se chiffre à 76 \$(taxes en sus).

ADOPTÉE

173-08-2018

5.5 - Résolution, colloque de zone, ADMQ Beauce-Côte-Sud

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra cette année à la Cache à Maxime, à Scott, les 12 et 13 septembre prochains. Le coût d'inscription est de 110\$ pour deux jours;

QUE l'on paye tous les frais relatifs au colloque;

ADOPTÉE

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

174-08-2018

7.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglacage) hiver 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sodium pour la préparation du sable salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'environ 25 à 30 tonnes de sodium (sel à déglacage) pour la préparation du sable salé, pour la saison hivernale 2018-2019.

QUE la Municipalité de Saint-Camille négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs de sodium (sel à déglacage);

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

175-08-2018

8.1 - Résolution, adoption du second projet no. 470-2018 amendant le règlement no. 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation

ATTENDU l'avis de motion a été dûment donné par Mme Rachel Goupil lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE : le conseil municipal adopte le second projet de règlement no. 470-2018 amendant le règlement no. 400 intitulé « Règlement concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation.

Ajout de l'article 4.08

Constitue une nuisance et est prohibée l'utilisation d'un véhicule, que ce véhicule soit en mouvement ou non, lorsque cette utilisation est susceptible de troubler la paix publique et la tranquillité du voisinage;

De manière non limitative sont interdits le dérapage, le frottement accéléré des pneus, l'accélération rapide et l'utilisation du moteur à un régime anormal.

En outre des chemins publics, le présent article s'applique sur les chemins privés ouverts à la circulation publique des véhicules routiers, ainsi que sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler.

(Voir copie complète du présent règlement amendé no. 470-2018 en annexe qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

176-08-2018

9.1 - Résolution, adoption du second projet de règlement no. 471-2018, relatif au règlement de la RISEDE no. 01-2018 sur la prévention des incendies

ATTENDU l'avis de motion a été dûment donné par Monsieur Marcel Bégin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : le conseil municipal adopte le second projet de règlement no. 471-2018, relatif au règlement de la RISEDE no. 01-2018 intitulé « Règlement sur la prévention des incendies » de façon à se conformer au schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

(Voir copie complète du présent règlement no. 471-2018 en annexe qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

9.2 - Dépôt des états financiers de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins

La régie des incendies dépose les états financiers qui ont été adoptés au conseil d'administration du 19 juillet dernier.

177-08-2018

9.3 - Résolution, demande à la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit procéder à chaque année au nettoyage de certains ponceaux, et regards pour empêcher les obstructions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut demander à la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, la possibilité de louer le camion quelques fois par années, avec un employé de la régie (chef de caserne) ou autres employés pour faire ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a toujours eu à coeur de bien s'occuper des équipements de sécurité dans le passé en faisant le remplissage des citernes, et nettoyage des équipements, etc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande à la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins la possibilité de louer, quelques fois par années, le camion autopompe pour effectuer certains travaux de nettoyage.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sera responsable des bris que ces travaux pourraient occasionner.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

178-08-2018

10.1 - Résolution, adoption du règlement 469-2018, relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité veut adopter UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 469-2018 suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO, 469-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS ».

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement #469-2018 est intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS » ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de régir les usages commerciaux et industriels bénéficiant de droits acquis tant en zone agricole que hors de la zone agricole et hors du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 3. Règlement # 469-2018

3.1 : Le règlement numéro 469-2018 intitulé « règlement relatif aux usages conditionnels » est par les présentes, adopté à toutes fins que de droit de telle sorte que:

3.1.1 : CHAPITRE 1

3.1.1.1 SECTION I DISPOSITION DÉCLARATOIRE, INTERPRÉTATIVE ET

ADMINISTRATIVE

1. Titre du projet de règlement

Le règlement s'intitule « Règlement relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ».

2. Territoire assujetti

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

3. Domaine d'application

Le règlement s'applique dans les zones mentionnées au chapitre III du présent règlement.

4. Lois et règlements

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement provincial ou fédéral.

(Voir copie complète du règlement 469-2018 en annexe qui fait partie intégrante de la présente résolution, comme s'il était tout au long rédigé).

ARTICLE 5.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 4 juin 2018
Adoption du premier projet de règlement le 4 juin 2018
Adoption du second projet de règlement le 3 juillet 2018
Adoption du règlement le 6 août 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Salle d'entraînement, embauche d'une kinésiologue

Dossier kinésiologue, offre de services, automne 2018, Mme Claude Bissonnette indique que possiblement les municipalités de Saint-Louis et Saint-Cyprien pourraient se joindre au groupe pour l'embauche d'une kinésiologue, 1 fois par semaine. Un dossier à discuter au cours des prochaines semaines, voir le nombre de participants en annexe.

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Voirie: Le maire, M. Adélarde Couture indique que le processus d'appels d'offres pour la réfection d'une partie du rang 2 a été annulé, et que les

travaux sont reportés à l'an prochain, à l'été 2019.;

-Loisirs: Le maire indique que les jeux intervillages se tiendront dans la fin de semaine du 18 août prochain, il manque de bénévoles pour aider le jour de l'événement.

-Signalisation: La directrice mentionne que les panneaux ont été commandés depuis mai 2018, un suivi sera fait au cours de prochains jours pour savoir quand ils seront livrés.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté à la réunion du conseil municipal, au conseil des maires, au comité de développement économique des Etchemins, au conseil d'administration de la SADC, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

179-08-2018

13.1 - Résolution lignage de rues, octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec pour tous les achats de moins de 25,000\$ et peut procéder de gré à gré;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : La Municipalité de Saint-Camille octroie le lignage des rues suivantes: la rue Fournier et la Rue de la Fabrique au complet, pour environ 4,5 km à l'entrepreneur Durant Marquage & Ass. Inc. au prix de 0.30\$/mètre, incluant les frais de mobilisation (taxes en sus) pour environ 4500 mètres de marquage.

ADOPTÉE,

13.2 - Lettre Levée d'ébullition pour le 2 août 2018

Lecture est faite d'un avis de levée d'ébullition suite au remplacement de la conduite sous la petite rivière. Un rinçage unidirectionnel a été effectué sur tout le réseau d'aqueduc.

13.3 - Lettre de la MRC relativement à l'embauche de la nouvelle ressource en culture et communications

Lecture est faite d'une lettre de la MRC des Etchemins relativement à l'embauche depuis le 3 juillet de la nouvelle ressource en culture et communication Mme Renée Anique Francoeur.

13.4 - Confirmation d'une subvention, projet réfection du chalet des loisirs et clôture du terrain de tennis

Lecture est faite d'un communiqué de presse annonçant que notre projet pour la réfection extérieure du chalet des loisirs et des clôtures du terrain de tennis a été accepté dans le cadre du projet de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV.

14 - VARIA

Aucun point!

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE